

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 27
Date de la convocation : 2 décembre 2014

N° 14.12.08.02

L'an deux mille quatorze et le huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, MM PINETON DE CHAMBRUN, GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mmes ROBERT, MOULAOU, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme MERLET, M. LOPEZ, Mme VIGNERON, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM JULIEN, BOUISSEREN, MUNOZ, GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme MACHERY en faveur de Mme PASDELOU
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER

ABSENTS : Mmes JULLIEN, GAUZY-CHABLE

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, Conseiller municipal délégué aux Finances Maire, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée que le budget est prévisionnel. En cela, il est susceptible d'être modifié en cours d'année par des décisions modificatives. Ces décisions modificatives sont des délibérations du Conseil Municipal autorisant le Maire à effectuer des recettes ou des dépenses complémentaires ou à en modifier leur affectation.

Les décisions modificatives, tout comme le budget, doivent respecter le principe d'équilibre. Cela implique que les recettes et les dépenses soient égales entre elles et sincères.

L'adoption d'une décision modificative, la deuxième de cet exercice 2014 est aujourd'hui nécessaire car certaines dépenses n'ont en effet pas été correctement estimées.

Manquent en effet :

- ✓ les crédits nécessaires au paiement des salaires de décembre des 224 collaborateurs de la commune,
- ✓ des crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement des services (EDF, affranchissement du courrier, télécommunication...);

- ✓ ou encore des crédits pour financer les intérêts d'emprunt.

S'agissant du poste des Recettes, celui-ci est surestimé de près de 900 000 €.

Afin donc d'équilibrer la section de fonctionnement, il est indispensable de réduire les dépenses. Cette réduction n'est opérable que sur le poste de dépenses devant permettre de financer, par virement, la section d'investissement (poste estimé à 1 300 000 €).

Concrètement ce poste de dépenses est porté de 1 300 000 € à 16 151 €, pénalisant d'autant la section d'Investissement.

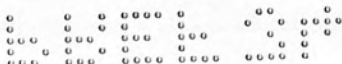
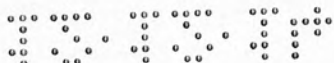
Si la section de fonctionnement se trouve équilibrée grâce à « l'amputation » du virement prévu vers la section d'investissement, cette dernière en est en revanche fortement pénalisée.

S'agissant de la section d'investissement, les recettes ont été largement surévaluées. Ainsi, ne sauront pas recouverts, d'ici la fin de l'exercice, près de :

- ✓ 1 100 000 € de cessions de terrains,
- ✓ 800 000 € d'emprunt
- ✓ 1 300 000 € provenant de la section de fonctionnement.

Cela conduit à un déséquilibre entre dépenses et recettes d'investissement estimé à **2 200 000 €**.

Ce montant ramené aux recettes de fonctionnement (11 040 307€) fait apparaître un déficit de l'ordre de **20%**, ce qui conduirait le Préfet à saisir la Chambre Régionale des Comptes dès transmission de cette délibération aux services du contrôle de légalité, le seuil réglementaire étant en effet de 10%.



Section d'investissement			
Dépenses			
Libellé	Budget (BP + DM1)	DM2	Total
Dépenses non affectées	1 949 670 €	-55 750 €	1 893 920 €
Article 1641 Remboursement des emprunts en euros		40 395 €	
Article 1675 Dette PPP		1 355 €	
Article 16878 Autres dettes		-200 €	
Article 2031 Frais d'études		-44 300 €	
Chapitre 21		-53 000 €	
Opération 61 - Thermes et Abords	703 000 €	+463 282 €	1 166 282 €
Article 2031 Frais d'études		-63 000 €	
Article 238 Avances versées pour immobilisations corporelles		-6 599 €	
Article 2313 Constructions		+532 881 €	
Opération 108 - Cimetière	1 400 €		1 400 €
Opération 116 - PPP éclairage public fibre optique	19 648 €	-18 130 €	1 518 €
Article 2031 Frais d'études		-17 648 €	
Article 21538 Autres réseaux		-482 €	
Opération 122 - VRD Des Hauts de Fontcaude	67 820 €	-55 320 €	12 500 €
Article 2031 Frais d'études		-55 320 €	
Opération 123 - Transfert des STM	623 100 €	-623 100 €	0 €
Article 21318 Autres bâtiments publics		-440 000 €	
Article 2135 Installations générales		-183 100 €	
Opération 124 - Matériel 2013	11 000 €	-2 939 €	8 061 €
Article 2184 Mobilier		-2 939 €	
Opération 125 - Voirie 2013	300 000 €	-3 520 €	296 480 €
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours		-3 520 €	
Opération 126 - Bâtiments 2013	50 000 €	-37 314 €	12 686 €
Article 21318 Autres bâtiments publics		-37 314 €	
Opération 127 - Développement durable 2013	249 822 €	-216 728 €	33 094 €

Opération 128 - Aménagement de la Bergerie	0 €	+93 114 €	85 010 €
Article 2313 Constructions		+93 114 €	
Opération 129 - Réhabilitation Groupe scolaire de Fontcaude	280 000 €	-119 990 €	160 010 €
Article 2031 Frais d'études		-34 000 €	
Article 2313 Constructions		-85 990 €	
Opération 130 - Groupe scolaire des Garrigues	29 700 €	+238 106 €	267 806 €
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours		+238 106 €	
Opération 131 - Salle des Fêtes	55 000 €	-44 580 €	10 420 €
Article 2031 Frais d'études		-55 000 €	
Article 2313 Constructions		+10 420 €	
Opération 132 - ZAC des Constellations	950 000 €	-94 661 €	855 339 €
Article 21318 Autres bâtiments publics		+839 699 €	
Article 2132 Immeubles de rapport		-520 000 €	
Article 2135 Installations générales		-7 274 €	
Article 2188 Autres Immobilisations		-407 086 €	
Opération 133 - Matériel 2014	137 743 €	-48 209 €	89 534 €
Article 2051 Concessions		-19 658 €	
Article 2181 Installations générales		-5 100 €	
Article 2183 Matériel de bureau et informatique		+10 240 €	
Article 2184 Mobilier		-44 823 €	
Article 2188 Installation générale		+11 132 €	
Opération 134 - Voirie 2014	641 900 €	-98 408 €	543 492 €
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours		-98 408 €	
Opération 135 - Bâtiments 2014	300 500 €	-215 500 €	85 000 €
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours		-215 500 €	
Opération 136 - Développement durable 2014	670 700 €	-132 430 €	538 270 €
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours		-132 430 €	
Opération 137 - 3ème école	59 989 €	-59 125 €	864 €
Article 2318 Autres immobilisations corporelles en cours		-59 125 €	
Chapitre 040 - Article 235 Part investissement PPP	0 €	+2 900 000 €	2 900 000 €
TOTAL	7 100 992 €	1 868 798 €	8 961 686 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Grépinet à la majorité (quatre contre) et l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

